

Echelle fixe - Fiche technique

1. Matières, construction et assemblage

- L'échelle est construite en matières non sujettes à corrosion : les profilés sont en alliage d'aluminium, anodisé 10 µm, ton mat satin naturel ; visserie en acier inoxydable qualité A2 70 DaN/mm²; circlips, coussinets etc. en polyamide.
- Aucun traitement de protection, peinture ni entretien spécial ne sont nécessaires, sauf dans des environnements agressifs.
- Les soudures sont exclues : l'assemblage des échelons dans les montants est réalisé par encastrement et sertissage, tous les autres assemblages sont réalisés par boulons et rivets.
- L'échelle peut être mise en couleur par thermolaquage polyester suivant teinte RAL au choix (en option).

2. Placement de l'échelle

- L'échelle se fixe verticalement à proximité d'un ou plusieurs accès.
- Toutes les fixations aux montants (façade, arceaux, autres) se font au moyen d'un seul type de griffe. Ces griffes de fixation se clipsent sur le montant de l'échelle à l'endroit désiré.
- Pour tenir compte des coefficients de dilatation différents entre le gros-œuvre et l'échelle, les griffes de fixation permettront à l'échelle de se dilater librement sans déformation, tension, ni arrachement.
- En cas d'accès latéral à l'échelle, l'échelon supérieur est situé à +/- 1,50 m au-dessus du niveau d'accès. L'accès par le dessus peut s'effectuer à l'aide de rehausseurs évasés permettant un libre passage de +/- 62 cm, l'échelon supérieur étant situé au même niveau que celui de la plate-forme d'accès.
- Sur demande, le constructeur pourra prévoir des paliers de repos et des échelles alternées.

3. Dimensions

- L'échelle répond aux normes EN 131 et ISO 14122-4.
- L'échelle se compose d'éléments normalisés de 3,36 m maximum assemblés entre eux pour atteindre la hauteur désirée. Ces éléments s'assemblent grâce à des manchons perforés qui s'emboîtent dans les montants de l'échelle.
- Distance entre montants : 400 mm. Entraxe entre échelons : 280 mm.
- L'échelle est constituée de montants en profils tubulaires oblongs à champs arrondis de 75 x 26 x 2 mm et d'échelons ronds de 33 mm de diamètre en aluminium extrudé avec face supérieure aux stries profondes.

4. Crinoline / Protection dorsale (option)

- L'échelle peut être équipée d'une protection dorsale constituée d'arceaux en profils tubulaires à section carrée de 25 x 25 x 1,5 mm et de 5 montants en profils tubulaires ronds Ø 18 x 2 mm pénétrant les arceaux. Le passage libre dans la cage est de +/- Ø 70 cm. La distance entre les arceaux doit être réglable, mais ne peut pas dépasser 1 m.

5. Ligne de vie intégrée (option)

- En option, le constructeur peut fournir une ligne de vie intégrée selon la norme EN 353-1. La ligne de vie est constituée d'un rail fixe en aluminium et d'un chariot mobile qui se bloque instantanément en cas de chute.

6. Élément de base coulissant contrebalancé (option)

- L'échelle peut être équipée d'une partie inférieure relevable pour ainsi éviter l'usage abusif :
 - hauteur libre, c.-à-d. la distance entre le niveau du sol et le pied de la partie relevée, de maximum 3 m;
 - équilibrée par contrepoids insérés dans des gaines ; axes, ressorts et câbles sont en inox, poulie en polyacetal (POM-H);
 - le (dé)verrouillage est possible du bas, du haut ou de côté (à choisir). Si le déverrouillage se fait à partir du haut, un déclencheur avec pédale peut être utilisé.